

Numéro 215

Le journal de la section SUD Inetum de Solidaires Informatique

Décembre 2023

Nos réseaux



Sommaire

Elections professionnelles janvier 2024.....	1
NAO : Nos revendications.....	4
Software : Vers une sortie de l'UES ?.....	5
Congés payés : Inetum hors la loi ?.....	6
La réunion en ligne.....	7
Déménagement Nîmes : Solidaires enquête.....	8

REUNION EN LIGNE

Judi 21 décembre de 17h à 19h

Spécial Software

<https://meet.solidairesinformatique.org/sudinetum-reunion-en-ligne>

Elections professionnelles Janvier 2024

Élections : quand et pourquoi ?

Le premier tour des élections aura lieu

du 11 au 17 janvier 2024

Les salarié.es élu.es deviennent membres du Comité Social et Économique (CSE) qui est le lien entre les salarié.es et l'entreprise. Il s'occupe notamment :

- Des activités sociales et culturelles (ASC).
- De la santé et des conditions de travail.
- De traiter et remonter les réclamations des salariés à l'employeur.
- Suivre la politique économique et sociale.

Être élu.e Solidaires Informatique, c'est ...

Informers les salarié.es

➤ S'engager dans une liste Solidaires Informatique, c'est **être les yeux et les oreilles de ses collègues** dans les instances représentatives d'Inetum. C'est informer afin que la direction ne puisse plus agir dans l'ombre et **faire en sorte que chaque salarié.e puisse réagir en connaissance de cause**. La direction prétend toujours savoir ce qui est mieux pour nous, **à nous de faire respecter nos droits et notre dignité** en faisant entendre la voix des salariés et en imposant la transparence dans l'entreprise.

Réinventer le syndicalisme

➤ **Nous ne sommes pas des professionnel.les du syndicalisme** : chaque élu.e Solidaires Informatique Inetum est avant tout un.e salarié.e qui fait le choix de s'organiser avec celles et ceux qui ont décidé de relever la tête. **Nous croyons en la démocratie par la base et à la force de la parole libre**. Notre **syndicalisme est celui de la transformation sociale** qui ne s'arrête pas aux portes de l'entreprise, mais qui porte les sujets tels que l'écologie, la précarité, le droit des femmes et la lutte contre toutes les discriminations.

Réagir ensemble

➤ Nos objectifs communs sont **plus de justice, plus de droits et la lutte contre toutes les formes de discrimination**. Notre engagement est celui d'un **syndicat de lutte, qui compte avant tout sur le collectif et la solidarité**, pour que chacun.e puisse vivre dignement de son travail dans le respect de ses droits et différences. **S'engager sur une liste Solidaires Informatique, c'est faire entendre sans répit et sans compromis cette voix à la direction**.

Une place pour chacun.e

➤ Les motivations et investissements de chacun.e peuvent être variables selon ses envies : Participer aux instances, informer, dénoncer les abus et les injustices, défendre ses collègues face à la direction, participer à l'amélioration des conditions de travail ou à la gestion des budgets, organiser les activités sociales et culturelles... **Il existe une place et un rôle pour chacun.e au sein d'un collectif fondé sur la coopération et l'entraide**.

Le bilan de 4 ans 1/2 de mandats

Solidaires Informatique, 1er syndicat de l'UES Inetum

Les dernières élections professionnelles se sont déroulées en 2019. Vous aviez alors plébiscité et renouvelé votre confiance dans l'action syndicale de Solidaires Informatique en le maintenant avec 37,51 % de représentativité, premier syndicat de l'UES Inetum.

Forte de sa présence dans chaque agence Inetum en France, notre organisation syndicale a pu effectuer un travail de terrain et de proximité au quotidien, plutôt que des visites en fin de mandats, opportunistes à seule vocation électorale.

une action au sein des CSE visible et efficace sur l'ensemble des prérogatives de cette instance

Suivi économique et de la politique sociale : suivis dans la plupart des CSE par un expert-comptable, vos élus Solidaires Informatique ont pu vous informer de la situation de l'entreprise et de votre région, proposer des actions visant à réduire le turn-over et à orienter la politique salariale. En suivant les projets en tensions, les élus Solidaires Informatique ont pu intervenir pour le maintien de l'emploi et l'organisation du travail.

Santé et conditions de travail : avec le support de rapports d'expertise sur le télétravail, les aménagements des locaux, les situations d'intercontrat, la charge de travail ou encore sur la mise en place du Flex Office, les élus Solidaires Informatique se sont battus sans relâche pour préserver et améliorer vos conditions de travail. Ils ont pu intervenir pour assurer l'équité entre salariés, renforcer des équipes sous tensions, assurer un aménagement des espaces de travail plus adapté, permettre le télétravail pour certains salariés, dénoncer des situations de management toxiques ou défaillantes.

Réclamations individuelles et collectives : chaque mois, les élus Solidaires Informatique ont pu traiter des situations difficiles que vous nous aviez partagées, tant les difficultés du quotidien que des situations plus graves de harcèlement ou de discriminations.

Gestion des activités sociales et culturelles : les élus Solidaires Informatique se sont attachés à gérer les budgets dont disposent les CSE de manière équitable et en toute transparence. En favorisant des activités qui profitent au plus grand nombre, en répartissant les budgets en fonction des revenus et des moyens de chacun quand cela est possible, en privilégiant des activités fédératrices et créatrices de collectif et avec un impact limité sur l'environnement. Les élus Solidaires Informatique ont ainsi dénoncé certains abus, dérives et opacité dans la gestion de certains budgets pour les CSE où ils ne sont pas majoritaires comme en Île-de-France.



une action syndicale déterminée

Solidaires Informatique privilégie le dialogue et la négociation sur la base d'un rapport de force construit par une expression collective visible et déterminée. Nous utilisons tous les moyens pour faire valoir nos droits et en gagner de nouveaux : demandes officielles d'ouverture de négociations, recours à

l'inspection et la médecine du travail, droit d'alertes, expertises, grèves...

C'est ainsi que nous avons réclamé et obtenu le maintien de salaires pour les salariés en chômage partiel, la mise en place de mesures collectives pour les bas salaires, l'abandon de sanction lors d'entretiens préalables...

Mais lorsque le dialogue n'aboutit pas sur des réclamations légitimes, notre organisation syndicale ne lâche rien et n'hésite pas à lancer des **procédures juridiques pour que les salariés puissent faire valoir leurs droits**, pour réclamer l'application du droit du travail, des accords collectifs et de la convention collective.

Solidaires Informatique est le seul syndicat à l'initiative de nombreuses actions juridiques collectives :

contre les **licenciements abusifs** pendant le Covid (Inetum condamné pour 5 salariés), contre les **ruptures de période d'essai** POEI (20 dossiers en cours de constitution), contre l'**imposition des 4 semaines de congés en été** (Inetum condamné), pour une **prime de vacances** dissociée du 13^e mois (50 dossiers en cours de constitution), pour la prise en compte de l'**indemnité télétravail** pendant le Covid (procédure en appel), contre la **discrimination syndicale** (Inetum condamné pour 5 salariés), ...



Vous faites appel à nous chaque jour et vous savez pouvoir compter sur nous pour vous accompagner face à des problématiques de **licenciement, de handicap, de santé au travail, de harcèlement, de charge de travail, d'astreintes, de travail de nuit...**

Grâce à nos interventions et notre accompagnement, nous pouvons faire annuler des sanctions, aider à adapter votre poste de travail, régulariser des anomalies de rémunération, de congés ou de temps de travail.

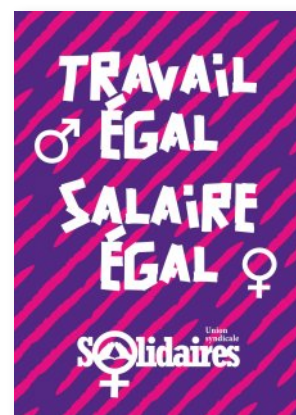
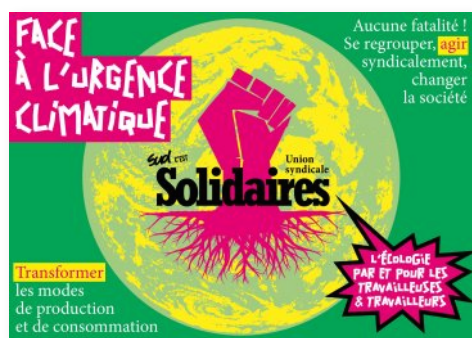
Encore une fois, quand la négociation ne suffit pas, **nous avons accompagné des salarié.es lors d'actions juridiques individuelles** : contestation de **licenciements abusifs** et de **discriminations**.

Nous avons été à l'initiative et moteur de la grève intersyndicale pour défendre nos salaires en 2022/2023.

Avec près de 4 % de salariés grévistes, ce **mouvement inédit par son ampleur dans une grande ESN** aurait pu aboutir à la négociation d'un accord de sortie de crise si la mobilisation avait duré quelques journées de plus.

Enfin, parce que notre syndicalisme ne s'arrête pas aux portes de l'entreprise, nous sommes aussi fortement présents sur les **mobilisations interprofessionnelles**, sur les sujets tels que **l'écologie, la précarité, le droit des femmes et la lutte contre toutes les discriminations**.

Choisir Solidaires Informatique, c'est choisir un syndicat de lutte et de proximité, un syndicat démocratique et indépendant. Pour nous permettre de continuer nos actions pour l'intérêt de tous les salariés, il vous faut renouveler votre confiance, en votant du 11 au 17 janvier pour les listes Solidaires Informatique Inetum.



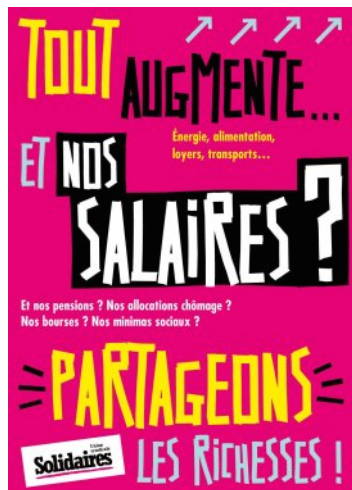
NAO : Nos revendications

Les négociations annuelles obligatoires (NAO) se déroulent en au moins 3 réunions. La première fixe le calendrier et la liste des documents nécessaires à l'analyse des différents thèmes traités lors de cette négociation : la rémunération, le temps de travail et la valeur ajoutée dans l'entreprise, ou encore sur la qualité de vie au travail et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. La deuxième réunion qui s'est déroulée le 15 novembre a permis à chaque organisation syndicale de présenter ses revendications et à la direction d'aborder ses intentions.

Une direction sans ambition

Les premiers propos portés par M. Da Sola, DRH Groupe, qui préside ces NAO, ne sont guère engageants, se contentant d'exprimer le renouvellement de l'enveloppe budgétaire de l'année dernière. Une politique salariale qui ne prend donc pas en compte l'inflation qui continue chaque mois de raboter notre pouvoir d'achat et qui fait la part belle aux bénéfices et aux profits empochés par notre actionnaire Bain Capital.

La politique salariale au rabais, les conditions de travail qui se dégradent, les formations aux compte-gouttes sont les principaux motifs de démissions et d'un turnover qui peine à descendre sous les 30 %. **L'absence de prise en compte de l'impact environnemental de l'activité de l'entreprise, la quête de sens au travail, la prise en compte de l'articulation vie privé / professionnelle, la déconnexion, la santé au travail sont des enjeux majeurs qui doivent être pris en considération au cours de ces NAO.**



Le mouvement de grève de l'année dernière avait permis d'exprimer l'insatisfaction des salariés et l'urgence à résoudre les problèmes dans un contexte économique et social qui se détériore chaque jour.



C'est sur ces bases que Solidaires Informatique a construit collectivement ses revendications :

Des mesures collectives : augmentations des salaires pour tous en privilégiant les plus bas salaires, les plus touchés par l'inflation, primes générales, assurance d'une augmentation tous les 2 ans maximum, suppression des écarts salariaux femmes/hommes,

Des mesures individuelles claires sur des critères objectifs et transparents, pouvant être suivis par chaque salarié via un workflow dédié,

Des mesures pour les accessoires de salaires : tickets-restaurant, indemnités Borloo, prime d'intéressement avec un montant plancher, indemnités télétravail et astreintes,

Des mesures environnementales : prise en charge des transports en commun de 80 à 100 %, prime covoiturage et déplafonnement des indemnités kilométriques vélo,

Des mesures de solidarité : négociation d'un accord mécénat pour permettre l'investissement des salariés dans des associations sur leur temps de travail, mesures pour protéger et soutenir les salariés-aidants, mise en place de jours enfants-malades rémunérés, négociation d'un accord seniors incluant la retraite progressive.

Des mesures sur la Qualité de Vie au Travail : pour faciliter l'articulation vie privée/pro, adapter l'organisation du travail, mesurer et adapter la charge de travail, améliorer les conditions et l'environnement de travail, assurer l'employabilité par des formations plus nombreuses et adaptées.

Le 11 décembre, nous porterons une nouvelle fois ces revendications.

software : Vers une sortie de l'UES ?

Le 15 novembre, alors que l'ordre du jour devait porter sur les salaires et la politique sociale, le DRH Groupe, M. Bruno Da Sola, nous informait que l'actionnaire avait pris la décision d'un découpage et d'une réorganisation de l'entreprise Software.

Si l'opération de détournement, qui consiste à rendre la comptabilité et les actifs autonomes du reste du groupe, était connue depuis plusieurs mois, nous étions loin d'imaginer ce qui se déroulait en eaux troubles.



Finalement, l'entité Software devrait être découpée en 2 ou 3 entreprises distinctes qui seront rattachées non plus à INETUM SAS, mais directement à la Holding Bitco, holding créée par Bain Capital lors du rachat du groupe, notamment pour permettre d'extraire les profits générés vers d'autres holdings situées dans des paradis fiscaux.

Le découpage n'a pas été précisé. S'agira-t-il d'un découpage sectoriel (Assurance/Finance, Secteur Privé, Secteur Public) ou par activité (Édition, Intégration) ? Une information sera faite lors du CSEC de décembre.

Les objectifs et conséquences d'une telle réorganisation

Bien que la direction continue à le nier, une telle opération est toujours le préalable à la revente d'une activité. Le découpage permettrait donc de faciliter cette opération en mettant en avant les nouvelles entités les plus rentables, plus spécialisées et permettre un panel d'acheteurs plus large compte tenu de la taille plus réduite et donc de l'investissement plus faible nécessaire.

Quoiqu'il en soit, le rattachement des entités Software à la holding Bitco aura pour conséquence immédiate la sortie des salariés de l'UES puisque l'accord actuel spécifie qu' "en cas d'opérations juridiques concernant une société faisant partie du périmètre de l'UES ramenant la détention du capital par la société Inetum à un pourcentage inférieur à 70 %, la sortie de l'UES sera constatée par la commission paritaire".



La CFE-CGC préfère soigner ses résultats électoraux plutôt que les avantages collectifs des salariés !

C'est cette situation que Solidaires Informatique, la CFDT et la CFTC ont voulu éviter en négociant avec la direction une prorogation des mandats jusqu'à la fin de l'opération, en contrepartie d'un engagement formel du maintien des nouvelles entités Software dans le périmètre de l'UES.

Une négociation dont n'a pas voulu la CFE-CGC, préférant maintenir le calendrier des élections avec un périmètre qui lui semble plus favorable en termes de résultat électoral, mais en mettant les salariés dans une situation hasardeuse. En effet, la sortie de l'UES s'associe avec la perte du bénéfice des accords collectifs négociés dans ce cadre (RTT, Prévoyance Santé, télétravail, astreintes...).

Ce risque, nous n'avions pas voulu le prendre, il nous faudra maintenant mener le combat en négociations et devant les tribunaux si cela est nécessaire pour maintenir ces acquis à l'ensemble des salariés Software. Vous pouvez compter sur notre détermination.

REUNION EN LIGNE

Jeudi 21 décembre de 17h à 19h

Quel avenir pour Software au sein d'Inetum ?

<https://meet.solidairesinformatique.org/sudinetum-reunion-en-ligne>

Congés payés : Inetum doit appliquer les jurisprudences !

La Cour de Cassation, par 5 arrêts de novembre 2023, a mis en conformité le droit français avec le droit européen en matière de congés payés. Elle indique dans un communiqué qu'elle « garantit ainsi une meilleure effectivité des droits des salariés à leur congé payé. [...] La Cour de cassation, [...] écarte les dispositions du droit français qui ne sont pas conformes au droit de l'Union européenne. »



Ces dispositions qui doivent dorénavant s'appliquer sans attendre concernent :

- **L'acquisition de congés payés pendant les absences pour maladies ou accidents.** Si la cour de cassation avait à plusieurs reprises recommandé, dans ses rapports annuels, une intervention du législateur pour mettre le droit français en conformité avec le droit européen en matière de droit à congés payés, elle modifie aujourd'hui sa jurisprudence en la matière obligeant les entreprises à appliquer ces dispositions sans attendre.
- **L'acquisition de congés en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle n'est plus limitée à un an.** Ainsi, la cour de cassation juge qu'en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, l'indemnité compensatrice de congés payés ne peut être limitée à un an.
- **Le report des droits acquis lors d'un congé parental** venant confirmer l'application de l'article L. 1225-54 qui dispose que « le salarié conserve le bénéfice de tous les avantages qu'il avait acquis avant le début du congé »
- **La prescription du droit à congés, qui débute sur ces sujets à la date à laquelle l'employeur a mis le salarié en mesure d'exercer ses droits à congés**

Lors de différentes réunions CSE, les élus Solidaires Informatique ont interrogé la direction sur les modalités de mise en place de ces nouvelles dispositions. La réponse obtenue était l'attente d'une modification de la législation avant toute mesure interne à l'entreprise.

Cette réponse n'est pas acceptable et contrevient à l'évolution des règles de droit posée par la Cour de Cassation au travers de ses jurisprudences et doivent dorénavant s'appliquer sans délai à l'ensemble des salariés.



Cette information a d'ailleurs fait l'objet de mise à jour du site gouvernemental service-public.fr :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18260>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F37482>

Notre
détermination
est
intacte

En conséquence, Solidaires Informatique a demandé à la Direction de l'informer rapidement des mesures et des modalités de mise en œuvre de cette nouvelle jurisprudence.

Ce point sera abordé lors de la prochaine réunion NAO et pourrait être abordé comme point de départ à l'ouverture d'une négociation sur le Compte Epargne Temps.

Tous les mois, Solidaires Informatique Inetum propose un moment d'échanges en ligne

Pourquoi organiser une réunion mensuelle en ligne ?

Les salarié.es d'Inetum sont réparti.es dans de nombreuses agences, certain.es sont isolé.es en clientèle. Ils n'ont pas toujours la possibilité de s'adresser à leurs élu.es. Solidaires Informatique a mis en place les réunions en ligne pour leur offrir un lien régulier avec leurs représentant.es syndicaux.

Qui participe à la réunion ?

Les réunions en ligne sont ouvertes à tous les salarié.e.s d'Inetum, syndiqué.es, sympathisant.es, ou non. Les participants peuvent rester anonymes, ne donner que leur prénom, ou leur nom complet.

Vous pouvez venir parce que le sujet abordé vous intéresse, parce que vous avez une question précise à poser, ou simplement pour écouter.

Comment se déroule la réunion ?

Les réunions en ligne se font par l'application **Jitsi Meet**, un logiciel gratuit de visioconférence.

Pour accéder à la réunion à partir d'un ordinateur, il n'est pas nécessaire d'installer quoi que ce soit. Par contre, depuis un téléphone, il faudra télécharger l'application Jitsi Meet (gratuitement).

En arrivant dans l'application, vous devrez saisir votre « nom », c'est le « nom » que verront les autres participants à la réunion. Ce peut être votre prénom, votre nom complet (prénom et nom) ou un pseudo.

Les réunions débutent vers 17h et se terminent vers 19h. Mais vous pouvez la rejoindre plus tard, et la quitter plus tôt.

L'accueil est fait par des élus **Solidaires Informatique**, qui sont là pour répondre à vos questions.

Vous pouvez activer ou non la caméra. Vous pouvez vous exprimer oralement, ou dans le chat. Il n'y a pas de tour de table pour demander aux participant.e.s de se présenter.

Quand les participants à la réunion sont nombreux, nous vous recommandons de lever la main pour prendre la parole. Cela permet à l'animateur de donner la parole à chacun dans l'ordre des demandes.

Quels sont les sujets abordés ?

Il y a souvent un thème proposé, indiqué dans la communication mensuelle, mais ce n'est pas toujours le cas. Le thème est choisi en fonction de l'actualité, ou des questions qui n'ont pas pu être traitées, faute de temps, lors de la réunion précédente.

Même quand il y a un thème, il est toujours possible de poser des questions sur un autre sujet.

Il y a en général une quinzaine de participant.es, quand un thème est proposé. L'expérience nous montre qu'il y a beaucoup moins de monde pour les discussions libres. Les échanges sont toujours intéressants. S'il y a du monde, beaucoup de questions, beaucoup d'avis. S'il y a peu de monde, des discussions plus personnelles, plus ciblées.

REUNION EN LIGNE MENSUELLE

Une adresse unique :

[https://](https://meet.solidairesinformatique.org/sudinetum-reunion-en-ligne)

[meet.solidairesinformatique.org/
sudinetum-reunion-en-ligne](https://meet.solidairesinformatique.org/sudinetum-reunion-en-ligne)

Solidaires Informatique défend le logiciel libre

Nous utilisons un maximum le logiciel libre dans nos structures, pour les valeurs qu'il porte et sa participation active à la lutte contre la surveillance généralisée.

Concrètement, ce tract est réalisé avec le logiciel open source Scribus et un poste sous Debian (GNU/Linux).

Les visios que nous proposons se font sur un serveur sous Linux et le logiciel de visio open source JitsiMeet.

Déménagement de Nîmes : Solidaires Informatique enquête

Solidaires Informatique a interrogé les salariés de Nîmes pour connaître leur opinion au sujet du projet de déménagement à Montpellier.

Nous leur avons demandé leur temps de trajet actuel et celui après le déménagement, le nombre de km actuel et après, ainsi que les avantages et les inconvénients liés à ce déménagement.

Sur les 37 salariés présents à Nîmes, dont 9 sur Montpellier et sa périphérie, et 28 sur Nîmes et sa périphérie, 30 nous ont répondu.

Concernant les inconvénients, leurs réponses ont été :

- l'impact négatif sur leurs obligations familiales : 9
- l'allongement du temps de trajet : 17
- l'augmentation des frais (repas, carburant, péage) : 16
- l'inconfort (bureau collectif) : 12
- la fatigue : 4
- la nécessité de la vignette CRIT' AIR : 5

Leurs demandes pour pallier à ces inconvénients :

- le télétravail : 25 (dont 12 pour 4 jours et 13 pour 5 jours)
- un espace de coworking sur Nîmes : 4
- un aménagement des horaires (travail continu) : 3

Concernant les avantages, leurs réponses ont été :

- la réduction du temps de trajet : 6



Pour une grande majorité, le temps de trajet est largement en tête des préoccupations, qui sera doublé, triplé, voire même quadruplé, s'ils doivent se rendre à Montpellier. Les 6 réponses favorables au déménagement concernent les salariés habitant près de Montpellier.

En seconde position, ce sont les frais engendrés (repas, carburant, péage, garderie...) qui sont pénalisants.

Ils craignent que la vignette CRIT' AIR leur pose des problèmes pour l'entrée dans Montpellier. Ils s'inquiètent aussi de la fatigue liée à la distance et aux embouteillages.

Les salariés sont nombreux à redouter l'inconfort des bureaux collectifs. Pour les développeurs, il est en effet difficile de se concentrer lorsque qu'il y a du bruit autour. Et pour les consultants support et les formateurs, ne pas être dans un bureau isolé engendre des désagréments lorsqu'on est en formation ou en dépannage avec le client. Avec la mise en place du Flex Office, ils se demandent s'il sera toujours possible d'avoir plusieurs écrans.

Beaucoup de salariés souhaitent télétravailler davantage, avec un objectif de 4 jours voire 5 de télétravail. Certaines idées intéressantes ont été proposées par les salariés. Par exemple, un espace coworking sur Nîmes permettant aux équipes de se réunir occasionnellement et l'aménagement des horaires (travail continu).

Solidaires Informatique refuse un projet qui dégrade la vie et la santé des salariés, et qui implique l'augmentation de l'usage de la voiture individuelle, en cette période d'inflation sur les prix des carburants.

Vous pouvez compter sur les DS SUD Groupe Inetum, les RS des CSE, des élu.es pour vous défendre.

Christophe SCHMELTZER (DS Est)	06 32 19 07 53	Guillaume MAHELLE (DS Nord)	07 77 39 30 46
Vincent BRACCHETTI (DSC adj. France)	06 70 49 84 93	Régis SCHAFFRAN (DS Nord)	06 52 06 49 98
Patrice BOUVET (DSC France)	06 09 59 74 87	Franck AUGER (DS Ouest)	06 99 91 88 33
François PELTIER (DS IDF)	06 62 49 26 81	Christophe BAUDRY (DS Ouest)	06 88 60 75 20
Murielle TORRES RIVAS (DS IDF)	06 83 63 28 20	Anne OURY (DS Ouest)	06 30 49 67 67
Laurent CALVET (DS IDF)	06 32 05 00 92	Yasmina DJERRAR (DS Progiciels)	06 67 22 12 06
Marouane BOUJDOUN (RS IDF)	06 46 61 90 09	Bogdan LASCULESCU (DS Progiciels)	06 51 09 87 25
Patrick BONCELLI (RS IDF)	06 03 20 16 47	Marc AUBERTIN (DS Rhône-Alpes)	06 70 40 47 88
Julien SCHIAVO (RS com Environnement)	07 66 71 77 84	Yann KERBIRIOU (DS Rhône-Alpes)	07 68 26 71 97
Laure NETZ (DS Méditerranée)	06 09 34 78 20	Jean-Philippe CALVEL (RS Sud-Ouest)	06 83 44 63 12
Olivier LEFRANCQ (DS Nord)	06 19 87 58 97		